

DEPARTEMENT
OISE

ARRONDISSEMENT
CLERMONT

CANTON
ESTREES ST DENIS

MAIGNELAY-MONTIGNY

1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 20 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maignelay-Montigny s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Denis FLOUR, Maire.

NOMBRE

De conseillers en exercice

23

De présents

20

De votants

22

OBJET

Désignation d'un secrétaire de
séance

Date de la convocation : 13/01/25

Nombre de votes pour : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0

Etaient présents :

M. LEGUEN Gilles, Mme BROWET Joëlle, M. CZEPCZYNSKI Jean-Pierre, Mme WALLON Christine, M. PETIT Jean-Luc, Mme MOKRI Djamila, Mme MARCHAND Marie-Jeanne, Mme PRUVOST Gisèle, M. MARCHAND Jean-Pierre, M. FIEVEZ Patrick, M. CARPENTIER Didier, M. RUCHOT Éric, Mme DELPLANQUE Sophie, M. NAVARRO Julien, M. VAUCHELLE Patrick, Mme LOISEL Marie-Christine, M. LEFRANC Dominique, M. DELAME Cédric.

Absents représentés :

Mme COURSEAUX Estelle qui avait donné pouvoir à M. FLOUR Denis.
Mme POCHOLLE Stéphanie qui avait donné pouvoir à M. LEGUEN Gilles.

Absente excusée : Mme Anik MATS

Absente : Mme GRIGNON LECLUZE Amélie.

Secrétaire : M. CARPENTIER Didier

VU le C.G.C.T. et notamment son article L 2121-15,

CONSIDERANT l'obligation de désignation d'un secrétaire de séance

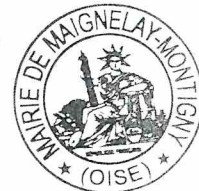
Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE ET A MAIN-LEVEE

DECIDE de désigner M. CARPENTIER Didier, secrétaire de séance.

Le Maire

Denis FLOUR



Envoyé en préfecture le 21/01/2025

Reçu en préfecture le 21/01/2025

Publié le

ID : 060-216003715-20250120-21JANV25_01-DE

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif d'Amiens (80) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site

: www.telerecours.fr